

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION SOCIALE NATIONALE INTERNATIONALE TZIGANE « ASNIT »

8 rue Narcisse Guilbert
76570 PAVILLY
SIREN 385 100 565

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les Subventions d'exploitation :

Nous avons contrôlé la correcte application des règles et méthodes comptables sur l'état des créances présenté dans l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont notamment consisté à mettre en œuvre les tests suivants :

- Rapprochement des opérations comptabilisées avec les conventions de financement accordées à votre association ;
- Vérification du caractère raisonnable des subventions d'exploitation restant à encaisser inscrites à l'actif du bilan ;
- Vérification du correct rattachement des subventions d'exploitation au compte de résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Le projet de procès-verbal pour l'assemblée générale intègre le rapport moral et le rapport financier. Ces deux rapports sont également intégrés au moment de la tenue de l'assemblée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier au conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été préparés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 3 avril 2026

BATT AUDIT

Lise DAUDIER DE CASSINI



Commissaire aux Comptes

BILAN SYNTHETIQUE

A.S.N.I.T

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Solde N-1 au mois

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres		
Immobilisation incorporelles			472		Fonds statutaires	(5 100)	(5 100)
Immobilisations corporelles	1 961	1 490			Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières	73 442	72 531	911		Réserves :		
	10 447		10 447				
TOTAL I	85 850	74 021	11 829				
Actif circulant :					Report à nouveau	46 592	49 406
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	211	(2 815)
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	41 703	41 492
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	79 814		79 814		Emprunts et dettes assimilées	50 486	50 931
Charges constatées d'avance (III)	4 493		4 493		Avances et acomptes reçus sur commandes		
Valeurs mobilières de placement					Fournisseurs et comptes rattachés	30 488	20 782
Disponibilités (autres que caisse)	151 514		151 514		Autres	126 952	131 469
Caisse	1 979		1 979		TOTAL III	207 927	203 182
TOTAL II	233 307		233 307		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II)	323 650	74 021	249 629	244 674	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	249 629	244 674



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

A.S.N.I.T
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025
Soldes N-1 au mois

Avec brouillard Avec simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	238 705	221 920	Subventions d'exploitation	577 207	611 910
Impôts, taxes et versements assimilés	16 538	19 714	Autres produits	243 197	180 733
Rémunération du personnel	410 633	426 319	Produits financiers	14	14
Charges sociales	149 444	146 406			
Dotations aux amortissements	3 662	5 800			
Dotations aux provisions	127				
Autres charges	32	585			
Charges financières	1 067	1 938			
TOTAL (I)	820 208	822 682	TOTAL (I)	820 419	792 657
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		31 269
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	820 208	826 740	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	820 419	823 926
BENEFICE OU PERTE	211	(2 815)			
TOTAL GENERAL	820 419	823 926	TOTAL GENERAL	820 419	823 926



ASSOCIATION ASNIT

Sommaire

Annexes aux comptes annuels	1
PREAMBULE	1
REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	2
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	3
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	5

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 249 629 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 211 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/03/2026

REGLES ET METHODES COMPTABLES

« Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable dont le principal impact pour l'association concerne le résultat exceptionnel. »

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de la clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Evénement significatifs :

À l'exception de l'entrée en vigueur du nouveau règlement comptable, aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 85 850 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 961			1 961
Immobilisations corporelles	73 442			73 442
Immobilisations financières	10 447			10 447
TOTAL	85 850			85 850

Amortissements et provisions d'actif = 74 021 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 490			1 490
Immobilisations corporelles	68 742	3 789		72 531
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	70 232	3 789		74 021

État des créances = 84 307 €

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant	79 814	79 814	
Charges d'avance	4 493	4 493	
TOTAL	84 307	84 307	

Les créances correspondent principalement aux subventions accordées en 2025 et non reçues au 31/12/2025.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	(5 100)				(5 100)
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	49 406	(2 815)			46 592
Excédent ou déficit de l'exercice	(2 815)	2 815	211		211
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	41 492	0	211		41 703

Provisions = 0 €

Nature des provisions	A la clôture
Provisions réglementées	
Provisions pour risques & charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	

État des dettes = 207 926 €

État des dettes	Montant	A un an	A plus d'un an
Emprunt	49 476		49 476
Dettes auprès d'un établissement de crédit	1 010	1 010	
Dettes fournisseurs	30 488	30 488	
Dettes fiscales & sociales	122 116	122 116	
Autres dettes	4 836	4 836	
TOTAL	207 926	158 450	49 476

A noter : 1/ L'emprunt de 49 476 € ne donne lieu à aucun intérêt, il n'y a pas eu de nouvel emprunt.
 Les remboursements de l'emprunt sont réalisés en fonction de notre trésorerie et non à un échéancier contractuel.

Charges à payer par postes du bilan = 68 528 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Intérêts courus	1 008
Fournisseurs	442
Dettes fiscales & sociales	62 237
Autres dettes	4 841
TOTAL	68 528

Produits constatés d'avance = 0 €

Autres engagements :

Effectif moyen :

Effectif moyen de l'association pour l'année 2025 est de 12,8 ETP (équivalent temps plein).

Moyenne d'âge : 46 ans

Effectif au 31/12/2025 : 13

Homme : 2

Femme : 11

Engagement en matière de retraite : 60 185 €

Nombre de personnes < à 5ans	0	
Nombre de personnes >= à 5ans et < à 10 ans	2	4 942,52 €
Nombre de personnes >= à 10 ans et < à 15 ans	2	13 385,17 €
Nombre de personnes > à 15 ans	7	41 857,71 €

Pour effectuer le calcul, les hypothèses suivantes ont été prises en compte :

- Départ à la retraite à 64 ans
- Non actualisée
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié

Ces hypothèses ont été essentielles pour établir une estimation précise des engagements financiers liés à la retraite.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'année 2025 laisse apparaître un excédent de 211 €, traduisant un retour à l'équilibre financier après une période marquée par des contraintes économiques significatives.

Ce résultat revêt une portée particulière en ce qu'il atteste des efforts soutenus engagés par l'association en matière de rigueur de gestion, d'optimisation des ressources et de mobilisation de l'ensemble de ses parties prenantes. Il illustre également la capacité de la structure à maintenir son niveau d'activité dans un environnement contraint, tout en garantissant la continuité de ses missions sociales.

L'amélioration de la situation financière repose notamment sur l'implication active des adhérents, dont la contribution a été déterminante dans le redressement progressif de l'association. Cette dynamique collective s'est accompagnée du développement de nouvelles ressources, en particulier à travers l'attribution de deux dispositifs d'élection de domicile implantés à Marseille et à Montbéliard, venant renforcer les produits de fonctionnement.

1/ Confiance des partenaires :

Toutefois, malgré ces évolutions favorables, l'association a été conduite à décider la fermeture de l'antenne de Valence, en raison de difficultés économiques persistantes ne permettant plus d'en garantir la viabilité dans des conditions satisfaisantes. Cette décision, prise dans un souci de responsabilité et de préservation de l'équilibre global de la structure, s'inscrit dans une démarche de rationalisation des activités.

Par ailleurs, les actions menées au sein des différents centres de ressources ont pu être reconduites grâce au soutien renouvelé des partenaires institutionnels et financiers. Cette reconduction traduit la confiance accordée à l'association et confirme la pertinence des actions déployées sur le terrain.

Les financements relatifs à l'accompagnement social et à l'insertion professionnelle ont été confirmés pour une nouvelle période, témoignant de la reconnaissance du travail accompli auprès des publics accompagnés et des familles. Ces éléments constituent un indicateur significatif de la crédibilité et de la qualité des interventions réalisées.

Dans ce contexte, l'association entend poursuivre ses efforts en matière de consolidation financière, de développement de ses activités et de renforcement de ses partenariats, afin d'assurer la pérennité de ses missions et de répondre de manière adaptée aux besoins des publics accompagnés.

2/ Actions menées :

Au titre de l'exercice 2025, l'association a poursuivi et consolidé ses actions en matière d'insertion, en s'appuyant sur une dynamique partenariale structurée et une méthodologie adaptée aux spécificités des publics accompagnés. Les dispositifs déployés ont permis de renforcer l'autonomie sociale et économique des gens du voyage, tout en assurant la cohérence et la continuité des parcours d'accompagnement.

L'association a maintenu un niveau élevé de coopération avec les autorités publiques, les partenaires institutionnels et les acteurs privés, dans une logique de complémentarité des interventions et de mutualisation des compétences. Elle a privilégié des démarches de médiation et de concertation, favorisant l'émergence de solutions équilibrées et limitant le recours aux procédures contentieuses.

Dans le cadre de la sollicitation du Ministère de l'Intérieur en date du 26 mars 2025, l'association a apporté une contribution significative à la réduction des installations illicites, avec des résultats objectivés à l'échelle du territoire. Cette mobilisation a contribué à renforcer sa reconnaissance institutionnelle et à conforter sa légitimité auprès des partenaires publics et du tissu associatif.

Par ailleurs, le dispositif REAAP, mis en œuvre en partenariat avec la CAF, a été reconduit, témoignant de la pertinence des actions engagées et de la confiance renouvelée des financeurs.

3/ Le soutien de la Fédération Protestante de France :

L'association continue de bénéficier du soutien constant de la Fédération Protestante de France, notamment à travers un accompagnement stratégique et des appuis techniques, renforçant ainsi la solidité de son action.

4/ L'implication active des adhérents :

L'implication des adhérents demeure un pilier essentiel, avec un niveau significatif de contributions s'élevant à 243 000 €, incluant cotisations et produits des activités annexes. Ces éléments traduisent la crédibilité et la confiance accordées à l'association. Les cotisations sont enregistrées en produits lors de leur encaissement effectif.

Nous constatons une variation sur l'exercice, principalement imputable au reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation, ainsi qu'à l'évolution des cotisations.

5/ Subventions d'exploitation :

Il convient de souligner que les subventions allouées à l'association ont été reconduites à un niveau stable, couvrant ainsi une large part des actions engagées au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, deux dispositifs d'élection de domicile ont été obtenus et financés, respectivement dans les départements du Doubs et des Bouches-du-Rhône.

6/ Le résultat exceptionnel :

Désormais, seules les opérations présentant un caractère strictement exceptionnel, c'est-à-dire rares, inhabituelles et imprévisibles (telles que, par exemple, un sinistre majeur), sont comptabilisées dans cette catégorie.

En conséquence :

- Les produits et charges relatifs à des exercices antérieurs ou à des régularisations courantes ne sont plus intégrés au résultat exceptionnel
- Ces éléments sont désormais reclassés dans le résultat courant, conformément aux principes de meilleure lisibilité financière et de conformité aux normes comptables

7/ Redressement de l'association :

Les efforts engagés ont permis un redressement significatif de la situation financière. L'association affiche désormais des fonds propres de 41 703 €, marquant une amélioration notable après des exercices déficitaires. Cette évolution résulte d'une gestion rigoureuse et de choix stratégiques pertinents.

8/ Honoraires des commissaires aux comptes :

- Contrôle légal des comptes : 7 800 €
- Autres missions : 0 €